

Programme REPERE, « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise »

APPEL A CANDIDATURE

Contexte : le Grenelle de l'Environnement et le Comité Opérationnel Recherche

Le Grenelle de l'environnement a vu la montée en puissance de démarches de dialogue entre ONG, organismes de recherche ou d'expertise (ORE) et l'Etat. La gouvernance à cinq (l'Etat, les collectivités territoriales, les associations non gouvernementales écologistes, le patronat et les syndicats) est un des grands acquis du Grenelle en la matière.

Cet appel à candidature fait suite aux recommandations du Comité Opérationnel Recherche du Grenelle de l'Environnement, qui a fortement souligné l'enjeu de rapprocher la recherche et la « *collectivité nationale* ». Sur cet enjeu de rapprocher science et société civile, les questions ont principalement porté sur le *fondement de la crédibilité de l'énoncé scientifique ainsi que sur les facteurs de confiance et les procédures d'alerte*. La synthèse présentée dans le rapport *associe l'examen du processus d'expertise à une réflexion générale sur les autres formes de dialogue entre le monde scientifique et son environnement*. Au final, il apparaît essentiel de diversifier les points de vue notamment par la consultation de la société civile pour définir, conduire ou évaluer les programmes de recherche appliquée.

« La recherche est confrontée à des attentes multiples et à des inquiétudes croissantes. Une situation paradoxale qui exige un réel effort de dialogue entre citoyens et scientifiques, entre responsables publics et leaders d'opinion. Dans les sociétés contemporaines, la culture du doute, fondement de l'attitude scientifique, doit se diffuser sans se caricaturer » (page 1 de l'annexe f du rapport). *« Les questions adressées à la recherche ont mis en lumière la variété des attentes de la société et la nécessité pour répondre à ces attentes d'accorder une plus grande attention au traitement des signaux diffus ou les manifestations individuelles fortes que sont respectivement les sujets émergents et les alertes ¹ »* (page 4 de l'annexe f du rapport).

« L'expertise, qui est une des missions essentielles de la recherche publique, doit s'exercer ainsi selon des règles simples et en toute transparence. L'uniformisation des bonnes pratiques en la matière, que les opérateurs de recherche pourront conduire rapidement, contribuera à la qualité des échanges avec les acteurs de la société civile. Ces échanges impliquent de la part de leurs acteurs des contributions variées, de la consultation privilégiée de partenaires à la définition et au déroulement de programmes participatifs, en passant par des opérations de communication associant les médias. Ils devront envisager l'innovation sous tous ses aspects économiques et sociaux en faisant appel très en amont aux disciplines correspondantes. » (page 22 du rapport). Elle s'insère dans un enchaînement d'étapes distinctes de phases de

¹ Un "sujet émergent" est une thématique relevant en majorité du domaine environnemental, qui n'a pas fait au préalable l'objet d'une formalisation scientifique et technique et échappent à ce titre, en partie ou en totalité, à la définition et à la programmation des priorités nationales de recherche. L'alerte est un événement multiforme de mise en garde à l'égard d'un événement, d'une pratique ou d'une utilisation de connaissances qui peuvent présenter un danger pour la société.

dialogue et de débats contradictoires avec les parties prenantes et de travaux scientifiques consacrés à l'expertise proprement dite.

Les organismes de recherche ont commencé de travailler à développer une Charte Nationale de l'Expertise, qui « *proposera des modalités de gestion des conflits potentiels d'intérêts résultant en particulier du développement des contrats de recherche du secteur public avec les acteurs du monde économiques publics ou privés, français et étrangers* » (page 4 de l'annexe f, du rapport).

Le programme REPERE est conçu pour accompagner une réforme durable du pilotage de la recherche et de l'expertise en y intégrant la participation des ONG. Compte tenu du caractère exploratoire de cette démarche et des innovations de procédure et de méthode à envisager, la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI, au sein du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), ministère chargé de l'environnement) a proposé d'organiser cette contribution.

Objectif :

Le présent appel à candidature est organisé par la DRI. Il vient en appui aux politiques publiques dans le domaine de l'environnement ainsi que du développement durable dans ses trois dimensions. Il poursuit le double objectif d'intégrer les ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise, et d'initier une démarche de réflexion interne aux différentes structures concernées, qu'elles soient organismes de recherche ou ONG. Ces démarches expérimentales permettront d'étayer des propositions de méthode et de fonctionnement, puis ultérieurement du partage d'expérience entre les organismes.

L'idée est d'éviter une situation d'obligation qui finira tôt ou tard par arriver et de passer plutôt par la voie de la co-construction pour que les dispositifs qui seront mis en œuvre tiennent compte de tous les enjeux. En effet, dans le pilotage de l'expertise, le monde de la recherche scientifique peut craindre une déqualification des résultats scientifiques et de la voix de la recherche. Se pose alors la question de la légitimité des savoirs, des partages de savoirs et de la pertinence de l'expertise. Dans le pilotage de la recherche se pose par exemple la question des groupes de pression qui peuvent avoir des effets d'orientation l'emportant face aux attentes des décideurs publics et de l'intérêt général, alors qu'il y a un bénéfice net à converger vers une co-construction favorisant l'élargissement de la base de légitimité des savoirs et un apprentissage collectif.

Conception des projets :

Les projets d'action ou réflexion appelés ici devront reposer sur de l'innovation. Ils pourront être centrés sur une thématique, un territoire, une ou des parties prenantes telles que les ONG, institutions locales, nationales ou internationales (ou autre), un outil d'intervention ou de coopération, une procédure. Les propositions pourront comporter une comparaison entre plusieurs items. Ce pourront être des séminaires réflexifs internes et/ou externes, des actions de recherche sur le terrain, des actions de sensibilisation, des actions d'accompagnement dans la prise de décision. Les démarches proposées devront s'inscrire dans un souci de critique constructive et viser l'amélioration de situations problématisées en questions de société ou en controverses citoyennes. Elles auront en perspective l'ambition d'une transformation interne des méthodes et points de vue propres de la structure candidate en même temps que seront visées des propositions d'organisation et de méthodologie générale.

Les thématiques proposées ne sont pas exclusives les unes des autres. Plusieurs problématiques ou expérimentations pourront être combinées, dès lors que cette combinaison sera clairement explicitée, que chaque thème sera réellement approfondi, et que leur articulation apparaîtra fructueuse. La possibilité est ouverte d'introduire d'autres questions, si elles relèvent clairement de la thématique proposée. Les projets interdisciplinaires ou transdisciplinaires, c'est à dire ceux qui établissent une véritable coopération entre des disciplines différentes, sont encouragés.

Ces réflexions soulèvent des questions de méthodologie de l'action et de la concertation afin de préserver l'intérêt de la recherche et la pertinence de l'expertise, tout en donnant la parole à la société civile par le média des ONG. En ces temps de gouvernance à cinq, il est important de tenir compte des enjeux respectifs des parties intéressées.

Cet appel à candidature retiendra des projets d'action de dix mois maximum.

Modalités de réponse :

Construction et pertinence des projets :

La pertinence des propositions sera un critère d'évaluation important : les projets soutenus au titre du programme doivent indiquer clairement en quoi ils sont susceptibles d'apporter des ressources nouvelles au pilotage de la recherche et de l'expertise sur le développement durable par l'association des ONG à cette gouvernance.

Pour permettre d'en juger, il sera porté une grande importance dans les candidatures aux éléments suivants :

- une analyse qui justifie de l'intérêt pour l'action publique (prise dans un sens large) des questions posées et du caractère de nouveauté du projet à cet égard,
- les coopérations auxquelles l'équipe s'engage avec des interactions dans les objets d'étude, que ce soient des structures actrices administratives, ou d'autres acteurs (médias, associations, etc.),
- les rendus prévus et leur valorisation.

Echéances et adresses pratiques :

Les ONG, organismes de recherche ou autres structures intéressées par cet appel doivent soumettre leur dossier de candidature **au plus tard le 11 janvier 2010, minuit**, sous pli confidentiel, adressé à :

Sandra FREY, DRI-SR / MEEDDM

Programme REPERE

Tour Voltaire, 04V49

1 Place des degrés

92055 La Défense Cedex

mel : sandra.frey@developpement-durable.gouv.fr

Les dossiers seront également adressés par voie électronique, seule la version papier faisant foi.

Contenu des dossiers :

Les ONG, organismes de recherche ou autres structures intéressées par cet appel qui voudront proposer leur candidature devront disposer d'une expérience dans le domaine de l'environnement ou du développement durable.

Un dossier guide sera mis à disposition par simple demande courriel. Il est également téléchargeable sur le site du MEEDDM (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>) à la rubrique appels à projets (dossier administratif pour candidature.zip). Il est à compléter par toutes les structures ne relevant pas du statut d'association loi 1901.

Les structures de type association loi 1901 devront adresser un dossier de candidature construit à partir du dossier zip téléchargeable (kit_subvention_1901.zip) et fournir au minimum les pièces suivantes :

- une lettre de soumission, indiquant le montant de la subvention sollicitée, signée de la personne physique habilitée à engager financièrement et juridiquement la structure le projet proposé, son budget détaillé, son échéancier et les moyens humains et
- matériels mobilisés (15 pages maximum)
- le CV de l'ONG, en rapport avec le sujet
- le récépissé d'enregistrement juridique de l'ONG
- les statuts, le bilan comptable approuvé de l'exercice précédent, le budget prévisionnel en cours, la composition des conseil d'administration et bureau de la structure, et si besoin copie du mandat donné au signataire de la candidature.
- une adresse physique et les coordonnées de la personne qui sera l'interlocutrice de l'administration
- les CV datés et signés du personnel cadre de l'ONG impliquée dans le projet.

Annexe :

Organisation du programme :

Le programme est piloté par la Mission Urbanisme Territoires et Sociétés de la DRI. Il bénéficiera d'une animation scientifique et technique qui sera désignée dans le courant du mois de décembre. Un site internet sera dédié au programme et sera mis en place en début d'année 2010.

Un comité d'orientation (CO), présidé par la directrice de la recherche et de l'innovation, sera également mis en place pour accompagner les avancées du programme. Il sera composé de représentant-e-s des directions du Ministère chargé de l'environnement et de ses établissements publics (ADEME, IFEN, ...), de représentant-e-s d'autres ministères, d'organismes de recherche, d'ONG et d'autres structures concernées. Le CO aura pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de candidatures prioritaires à partir de la présélection réalisée par le groupe d'expert-e-s du CO.

Le programme est mis en place pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2009.